



# NoboClene Plus 400ml

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'édition: 05-04-2024  
Date de révision: 05-04-2024

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2020/878

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Désignation Commerciale NoboClene Plus 400ml  
Code du produit 34531163

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée Usage pour le consommateur, Usage professionnel - Nettoyage informatique.  
Utilisations Déconseillées Pas connu.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur  
Identification de la société Esselte SAS  
9 Avenue Edouard Belin  
92500 Rueil-Malmaison  
Paris, France  
+33 (01) 49 68 13 00  
commandes.france@acco.com  
Site web www.rexeurope.com/fr-fr/  
Heures de bureau 09:00 - 17:00

Téléphone

Email

Site web

Heures de bureau

#### 1.4 Numéro d' appel d' urgence

Entreprise (France) +33 (01) 49 68 13 00 (09:00 - 17:00)  
Institut national de recherche et de  
sécurité (INRS), 65, boulevard Richard  
Lenoir - 75011 Paris, France +33 (0) 145 42 59 59 (24 heures)

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) Aerosol 1 :Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Désignation Commerciale  
Pictogramme(s) de Danger



GHS02  
Danger

Mention(s) d'Avertissement

Mention(s) de Danger

Mention(s) de mise en garde

H222: Aérosol extrêmement inflammable.  
H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102: Tenir hors de portée des enfants.  
P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
P251: Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P410+P412: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

#### 2.3 Autres dangers

Rien de connu.

#### 2.4 Autres informations

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

### RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Produit tel qu'il est fourni: Aérosol.

#### 3.1 Substances

Non applicable.



# NoboClene Plus 400ml

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'édition: 05-04-2024  
Date de révision: 05-04-2024

### 3.2 Mélanges

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	N° CE / No. D'Enregistrement d'REACH	%W/W	Mention(s) de Danger	Pictogramme(s) de Danger
Butane	106-97-8	203-448-7 01-2119474691-32-XXXX	5-10	Flam. Gas 1A H220 Press. Gas (Liq.) H280	GHS02 GHS04

Ne contient pas de substances vPvB non classées.

Ne contient pas de substances non classées avec une limite d'exposition sur un lieu de travail en l'Union.

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

Inhalation	S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Contact avec la Peau	Se laver les mains et la peau exposée après utilisation.
Contact avec les yeux	Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.
Ingestion	Rincer la bouche à l'eau. Si les symptômes persistent alerter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non attribué.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Peu probable mais si nécessaire administrer un traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés De préférence, éteindre l'incendie avec de la mousse, de l'anhydride carbonique ou de la poudre chimique.

Moyens d'extinction inappropriés De l'eau.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aérosol extrêmement inflammable. L'échauffement peut provoquer une élévation de la pression avec risque d'éclatement. Vapeur: Peut former des mélanges explosifs avec l'air. Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des vapeurs toxiques et irritantes.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Si cette action ne présente aucun danger, éloigner les conteneurs de la zone d'incendie, sinon exposés au feu, ils risquent d'éclater. Refroidir les récipients exposés au feu en les aspergeant d'eau.

### RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

C'est un produit un aérosol. Ce produit présente un risque minimal de déversement ou de fuite. En cas de rupture, le contenu libéré doit être contenu comme tout autre déversement de solvant.

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Pratiquer une ventilation adéquate. Utiliser des systèmes de ventilation anti-étincelles, un équipement antidéflagrant agréé et des systèmes électriques à sécurité intrinsèque. Se laver les mains et la peau exposée après utilisation.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface ou dans les égouts.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement et éliminer selon Rubrique 13.  
Absorber la substance répandue avec du matériel inerte approprié. Transférer dans un conteneur pour élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Consulter Aussi les Rubrique 8, 13.

### RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pratiquer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Récipient sous pression - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Se laver les mains et la peau exposée après utilisation.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Protéger du rayonnement solaire. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais bien ventilé.

Température de stockage: 20° C. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Temps limite de stockage: Stable dans les conditions normales.

Matières incompatibles: Agents oxydants forts.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Usage pour le consommateur, Usage professionnel - Nettoyage informatique.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE	N° CAS	VLLT (VLEP 8 heures, ppm)	VLLT (VLEP 8 heures, mg/m <sup>3</sup> )	VLCT (ppm)	VLCT (mg/m <sup>3</sup> )	Remarque
n-Butane	106-97-8	800	1900			

Région UE France  
Source: Valeur Limite Indicative d'exposition Professionnelle  
Arrêté du décembre 2021 fixant des valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives pour certains agents chimiques, La France

### 8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés: Utiliser des systèmes de ventilation anti-étincelles, un équipement antidéflagrant agréé et des systèmes électriques à sécurité intrinsèque. Assurer une ventilation adéquate.

8.2.2. Équipements de protection individuelle



Protection des Yeux: Non requis normalement.



Protection de la peau: Porter des gants adaptés si un contact prolongé avec la peau est probable. Temps de rupture de la matière des gants: voir les informations fournies par le fabricant des gants.



Protection respiratoire: Porter un appareil respiratoire approprié si une exposition à des niveaux élevés de produit est probable.



Risques thermiques: Non applicable.

8.2.3. Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement: Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface ou dans les égouts.

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: Aérosol  
Couleur: Incolore.  
Odeur: Odeur caractéristique.  
Point de fusion/point de congélation: Pas connu.  
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: -0.5°C (Mélange)  
Inflammabilité: Pas connu.  
Limites inférieure et supérieure d'explosion: 1.4 - 9.4 Vol-% (Mélange)  
Point d'éclair: -60°C (Mélange)  
Température d'auto-inflammabilité: 365°C (Mélange)  
Température de décomposition: Pas connu.  
pH: Pas connu.  
Viscosité Cinématique: Pas connu.



# NoboClene Plus 400ml

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'édition: 05-04-2024  
Date de révision: 05-04-2024

Solubilité	Solubilité (Eau): Pas connu. Solubilité (Autre): Pas connu. Pas connu.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	
Pression de vapeur	2100 hPa @ 20°C (Mélange) 4900 hPa @ 50°C (Mélange)
Densité et/ou densité relative	Masse volumique (g/ml): 0.55 g/cm <sup>3</sup> (Mélange)
Densité de vapeur relative	Pas connu.
Caractéristiques des particules	Non applicable.
<b>9.2 Autres informations</b>	Aucun.

### RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>10.1 Réactivité</b>	Stable dans les conditions normales.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions normales.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe.
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	Agents oxydants forts.
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>	Aucuns produits de décomposition dangereux connus.

### RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Ingestion	La méthode de calcul : Non classé. Faible toxicité orale.
Toxicité aiguë - Contact avec la Peau	La méthode de calcul : Non classé. Faible toxicité aiguë.
Toxicité aiguë - Inhalation	La méthode de calcul : Non classé. Faible toxicité aiguë.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	La méthode de calcul : Non classé. Non irritante.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La méthode de calcul : Non classé.
Données sur la sensibilisation de la peau	La méthode de calcul : Non classé. Non sensibilisant pour la peau.
Données sur la sensibilisation respiratoire	La méthode de calcul : Non classé.
Mutagénicité sur les cellules germinales	La méthode de calcul : Non classé. Il n'y a aucune preuve de potentiel mutagène.
Cancérogénicité	La méthode de calcul : Non classé. Aucune preuve d'action cancérigène.
Toxicité pour la reproduction	La méthode de calcul : Non classé. Pas de preuves d'effets de reproduction.
L'allaitement	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	La méthode de calcul : Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	La méthode de calcul : Non classé.
Danger par aspiration	La méthode de calcul : Non classé.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

Pas connu.

### RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 12.1 Toxicité

Toxicité - Invertébrés aquatiques	Peu toxique pour les invertébrés.
Toxicité - Poissons	Peu toxique pour les poissons.
Toxicité - Algues	Peu toxique pour les algues.
Toxicité - le compartiment sédiment	Non classé.
Toxicité - Milieu terrestre	Non classé.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'informations disponibles.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations disponibles.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'informations disponibles.



# NoboClene Plus 400ml

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'édition: 05-04-2024  
Date de révision: 05-04-2024

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas classé comme PBT ou vPvB.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Rien de connu.

### 12.7 Autres effets néfastes

Pas connu.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déposer les déchets dans un centre de collecte agréé. Recycler uniquement les emballages complètement vides. Les récipients ne doivent être ni percés, ni détruits par incinération, même lorsqu'ils sont vides. L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

### 13.2 Autres informations

Codes déchets UE :

Résidus/produits non utilisés:

16 05 04 (gaz dans des conteneurs sous pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses)

Emballages contaminés:

15 01 04 (emballages métalliques)

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU 1950

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition des Nations unies AEROSOLS

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID

Classe ADR/RID 2  
Code de classification ADR 5F  
Dispositions Spéciales 190 327 344 625  
Quantités limitées 1 L  
Quantités exceptées E0  
Instructions d'emballage pour les colis mixtes P207 LP200  
Dispositions spéciales pour l'étiquetage des colis PP87 RR6 L2  
Instructions d'emballage pour les colis mixtes MP9  
Catégorie de Transport ADR 2  
code de restrictions en tunnel D  
Dispositions particulières aux forfaits V14  
Dispositions spéciales relatives au transport - le chargement, le déchargement et la manutention CV9 CV12  
Dispositions spéciales relatives au transport - Exploitation S2

IMDG

Classe IMDG 2  
Dispositions Spéciales 190 327 344 625  
Quantités limitées 1 L  
Quantités exceptées E0  
Instructions d'emballage pour les colis mixtes P207 LP200  
Dispositions spéciales pour l'étiquetage des colis PP87 RR6 L2  
IMDG EMS F-D, S-U  
Arrimage et Manutention SW1 SW22  
Ségrégation SG69

OACI/IATA

IATA Désignation officielle de transport AEROSOLS  
Quantités exceptées E0  
Aéronef passager et cargo Quantités limitées Instructions d'emballage Interdit au transport aérien.  
Aéronef passager et cargo Quantités limitées Quantité nette maximale Interdit au transport aérien.  
Aéronef passager et cargo Instructions d'emballage Interdit sur des avions de passagers.  
Aéronef passager et cargo Quantité nette maximale Interdit sur des avions de passagers.  
Aéronef cargo Instructions d'emballage 203



BRANDS

# NoboClene Plus 400ml

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'édition: 05-04-2024  
Date de révision: 05-04-2024

Aéronef cargo Quantité nette maximale 150Kg  
Dispositions Spéciales A1, A145, A167, A802  
Code du Guide des mesures d'urgence (GMU) 10L  
Etiquette  
Etiquette 2.1



#### 14.4 Groupe d'emballage

Groupe d'emballage Non disponible.

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement Non classé comme Polluant Marin.

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Pas connu.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'omi

Pas d'information disponible

### RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements Européens - Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation

Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation Non indiqué

REACH: L'annexe XIV des substances soumises à autorisation Non indiqué

REACH: Annexe XVII Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux Butane (106-97-8)

Le plan d'action continu communautaire (CoRAP) Non indiqué

Règlement (UE) N° 2019/1021 du Parlement Européen et du Conseil concernant les polluants organiques persistants Non indiqué

Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non indiqué

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement Européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux Non indiqué

#### Règlements nationaux

Wassergefährdungsklasse (Allemagne) Mélange: nwg (Sans danger pour l'eau)

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

### RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour: 1-16

#### LÉGENDE

Pictogramme(s) de Danger



Classification des dangers

GHS02  
GHS04: SGH: Bouteille à gaz  
Flam. Gas 1A : Gaz inflammable Catégorie 1A  
Aerosol 1 : Aérosol, Catégorie 1



# NoboClene Plus 400ml

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'édition: 05-04-2024  
Date de révision: 05-04-2024

Mention(s) de Danger	Press. Gas (Liq.) : Gaz sous pression, Gaz liquéfié H220: Gaz extrêmement inflammable. H222: Aérosol extrêmement inflammable. H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Mention(s) de mise en garde	P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251: Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P410+P412: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
Acronyme	ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route ETA : Estimations de la Toxicité Aiguë CAS : Chemical Abstracts Service CLP : Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges CE : Communauté Européenne IATA : Association du transport aérien international GRV : Conteneurs semi-vrac OACI : Organisation de l'aviation civile internationale IMDG : Code maritime international des produits dangereux VLLT : Valeurs limites d'exposition à long terme PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique REACH : Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses VLCT : Valeur limite d'exposition à court terme STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles ONU : Nations Unies vPvB : très Persistant et très Bioaccumulable
Principales références bibliographiques et les sources de données utilisées pour élaborer la FDS	Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Conseils en matière de formation	Formation régulière à la sécurité, le cas échéant
Dégagements de responsabilité	Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. Esselte SAS ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. Esselte SAS n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.